

donnant son explication à l'étape de la résolution:

Se fondant sur la moyenne du revenu personnel par habitant dans les deux provinces où les impôts sur le revenu des particuliers sont les plus considérables, elle prévoit une subvention fédérale, une subvention de péréquation, visant à établir...

Écoutez bien ceci:

...l'égalité entre le revenu par habitant de chaque province et cette moyenne.

Il faudrait bien plus que le revenu du gouvernement actuel pour en arriver à cette moyenne pour relever dans les provinces au niveau moyen l'impôt sur le revenu des particuliers.

L'hon. M. Fleming: Un mot a été omis.

L'hon. M. Sinclair: En effet. Mais le ministre n'a pas fait la correction; et d'après le compte rendu, c'est l'explication officielle que le ministre a fournie sur le paiement de péréquation.

L'hon. M. Fleming: Je puis dire à mon honorable ami que je n'ai pas encore eu le temps de relire le hansard de ce jour-là. Il faudra faire une rectification, car un mot a été omis.

L'hon. M. Sinclair: Je vous ferai remarquer de nouveau que vous avez dans votre ministère un grand nombre de fonctionnaires compétents qui étaient certainement tous disposés à vous avertir que vous aviez commis une très grave erreur. Nous savons naturellement que vous ne les consultez pas autant que vous le devriez. Cela m'amène au troisième principe, celui de la stabilisation, qui est très important et qui figure dans la présente mesure législative, grâce essentiellement, je le dis avec fierté, aux réclamations du premier ministre Hart de la Colombie-Britannique qui désirait ce genre de garantie. En remettant ces domaines d'imposition directe au gouvernement fédéral, les provinces voulaient en échange une certaine stabilité de leur revenu. C'est parce qu'il a formulé des réclamations fermes que ce principe figure dans ces accords, principe qui rend immédiatement service non seulement à l'Île du Prince-Édouard, la plus petite de nos provinces, mais aussi à la Colombie-Britannique, la plus grande de nos provinces, et celle qui connaît l'essor le plus rapide.

L'hon. M. Lesage: Pas la plus grande.

L'hon. M. Sinclair: La plus grande d'après l'avenir qui lui est réservé. Ce principe de stabilisation a été préconisé avec vigueur par tous les premiers ministres de la Colombie-Britannique et de l'Île du Prince-Édouard à chaque conférence fédérale-provinciale. Le premier ministre Johnson de la Colombie-Britannique et, au printemps dernier, le premier ministre Bennett de cette même province ont lutté vigoureusement pour obtenir cette

troisième caractéristique, la stabilisation. Mais en faisant ses propres calculs sans consulter son personnel, pour en annoncer les résultats au Parlement, le ministre a oublié de tenir compte de ce principe de stabilisation.

Je puis vous dire, monsieur l'Orateur, qu'aucun des fonctionnaires de son ministère qui se penchent sur ces accords depuis 16 ans n'aurait pu oublier la stabilisation. Aucune des personnes qui sont allées assister à ces conférences tenues en la salle du Sénat pendant que siégeait le Parlement ces dernières années n'aurait pu oublier les requêtes exprimées par les premiers ministres de la Colombie-Britannique et de l'Île du Prince-Édouard en faveur de la stabilisation. Je dis donc que tous ceux qui ont vraiment étudié les propositions du printemps dernier n'ont pu s'empêcher de remarquer qu'il s'agissait de l'une des parties essentielles de l'accord fiscal fédéral-provincial comportant trois aspects. Mais le ministre a évidemment oublié cela. Depuis que lord Randolph Churchill a oublié Goshen, jamais un ministre des Finances n'a eu semblable absence de mémoire.

Qu'en est-il résulté de cette ignorance du ministre d'une loi qui relève de lui et de cette omission de demander l'avis de ses auxiliaires? Il a expédié des télégrammes, dont certains ont été livrés et d'autres ne l'ont pas été. J'ignore ce qui en a été dans le cas du premier ministre Bennett, parce qu'il ne se tient pas en relations étroites avec moi. Je ne sais pas s'il a reçu le télégramme ou non. Mais je sais que ni le premier ministre Douglas, ni le premier ministre Campbell ne l'avaient reçu. Cependant, le même samedi soir, le *Sun* et la *Province* de Vancouver publiaient de grandes manchettes flamboyantes: "La Colombie-Britannique obtient 5½ millions de dollars", et des déclarations retentissantes de tous les chefs torys qui se disaient enchantés de ce que la Colombie-Britannique allait recevoir 5½ millions de plus.

La rectification du ministre, lundi, semble n'avoir eu guère de répercussion dans la tribune des journalistes: elle a été faite si doucement. Elle a été faite tellement doucement que le ministre n'en a même rien dit ici jusqu'à ce que les députés, ayant examiné le tableau, aient tout à coup constaté que les chiffres préparés par le ministère des Finances ne concordaient pas avec ceux que le ministre avait consignés samedi dans le compte rendu. Ainsi, d'après les journaux de lundi, la population de la Colombie-Britannique pouvait croire encore que nous allions recevoir 5½ millions de dollars de plus. Les journaux de mardi ne sont pas encore arrivés, mais je suis sûr que leurs manchettes ne diront pas du tout la même chose.